



Lettre Ouverte

Vendredi 8 avril 2022



« Il faut mettre à l'abri et scolariser les Mineurs Non-accompagnés (MNA) en recours »

Destinataires :

- **Monsieur Jean-Jacques LASSERRE**, président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- **Monsieur François BAYROU**, maire de Pau, président de l'Agglomération de Pau
- **Monsieur Éric SPITZ**, préfet des Pyrénées-Atlantiques

Copie à Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités et à **M. François Xavier PESTEL**, directeur académique des services de l'Education Nationale

Copie aux parlementaires (député-e-s et sénateurs/trices) du département

Monsieur le Président.

Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet.

Depuis plusieurs mois déjà, nous vous alertons sur la situation insupportable, dans la ville de Pau et son agglomération, que vivent de jeunes mineurs étrangers isolés (appelés MNA : Mineurs Non-Accompagnés), auxquels l'Aide Sociale à l'Enfance n'a pas accordé sa protection, contestant leur minorité et leur isolement. Les jeunes dont il s'agit sont ceux qui contestent cette décision administrative devant le Juge. Cette décision administrative de l'ASE ne modifie pas leur état-civil : ils sont toujours à considérer comme mineurs jusqu'à l'ultime décision judiciaire qui tranchera. Ces jeunes sont à la rue pendant le temps de leur recours.

Plusieurs articles dans les médias locaux se sont fait l'écho de leur vie à la rue, de leurs souffrances et leurs angoisses pendant la longue période du recours (jusqu'à un an et demi !), ainsi que de notre mouvement en leur faveur. Le refus de l'Education Nationale de les scolariser, alors que des dispositifs sont prévus à cet effet et qu'ils ont droit à une scolarisation est inacceptable. C'est d'autant plus terrible que nombre de ces jeunes ainsi mis à la rue et qui déposent un recours voient ensuite leur minorité reconnue par le juge au terme de plusieurs mois de procédure, et sont alors remis sous la protection de l'ASE.

Une vingtaine d'adolescents sont actuellement en relation avec nos associations. Ce n'est qu'une partie d'entre eux, ce que nous confirme le Conseil départemental (Direction des Solidarités Humaines).

Le 10 février dernier, le président Lasserre a pris la décision de mettre en place pour ces jeunes garçons un hébergement temporaire jusqu'à la fin de la période hivernale, il a récemment prolongé ce dispositif jusqu'au 15 avril, après nous avoir reçus le 24 mars. Après quoi ces jeunes retourneront à la rue, dépendant d'un 115 surchargé et irrégulier... Autant nous remercions le président Lasserre pour sa décision positive, autant nous sommes plus qu'inquiets pour ce qui va suivre pour ces adolescents : le retour à la rue, le désœuvrement, les longues recherches pour trouver un hébergement, se nourrir, se poser, ... tout cela avec l'angoisse de l'issue d'une procédure judiciaire considérablement ralentie actuellement.

Le président Lasserre avait assorti sa décision d'hébergement temporaire d'une annonce forte : l'hébergement temporaire devait permettre un délai pour pouvoir tenir une réunion quadripartite associant au Département, les services de l'Etat, la Ville de Pau et les parlementaires.

La motivation de cette réunion était la recherche d'une solution humaine et viable à la situation intolérable de ces jeunes pendant la durée du recours. Le président Lasserre, sensible à ces souffrances, souhaitait que l'effort soit partagé, que « chacun en prenne sa part ». Nous souscrivons à ces propos, tout en soulignant que depuis septembre 2020 l'effort a uniquement reposé sur les épaules des militants, bénévoles et adhérents de nos associations, avec très peu de moyens.

Nos collectifs ont été reçus par Mme Moreau pour les services de l'Etat. Trois des neuf parlementaires ont répondu à nos courriers, en nous recevant ou en relayant notre dossier. Nous sommes toujours en attente d'une réponse de la Ville de Pau à nos sollicitations répétées. Ces rencontres « bipartites » ne sont pas suffisantes, les failles législatives permettant à chaque acteur institutionnel d'arguer qu'il respecte la Loi existante et de se défaire de la recherche d'une solution.

Mais la réunion quadripartite annoncée et promise le 10 février n'a pas eu lieu. Par cette lettre ouverte, nous relançons notre appel et notre demande. **Nous voulons travailler avec vous à la recherche d'une solution pour ces jeunes à la rue, isolés, non-scolarisés, en déshérence complète.**

1. **Nous vous demandons instamment de vous accorder** pour préparer et convoquer une (ou plusieurs si nécessaire) réunion(s) de travail réunissant le Département, l'Etat et la Municipalité avec l'objectif de construire et décider d'**un dispositif local d'hébergement** destiné à ces jeunes pendant la durée de leur recours. C'est le premier objectif : à court terme.
2. Dans le même temps, nous souhaitons travailler pour le long terme et une visée nationale, avec les parlementaires du département pour porter l'initiative d'une modification de la Loi dans le sens de l'inscription de la **présomption de minorité** accordée à ces jeunes pendant le temps de leur recours.
3. Enfin, dans l'immédiat, nous vous demandons **de prolonger le dispositif d'hébergement temporaire** jusqu'à la mise en place d'un dispositif local porté en commun.

Nous n'ignorons pas que l'actualité est chargée, mais nous nous permettons de penser que, dans les temps que nous vivons, l'actualité sera toujours chargée. Tous les exilés et réfugiés ont droit à la même attention de notre part.

Dans l'attente d'une réponse prompte, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les Collectifs CRDE et RESF

Vincent CABANEL
Dominique LE GOFF

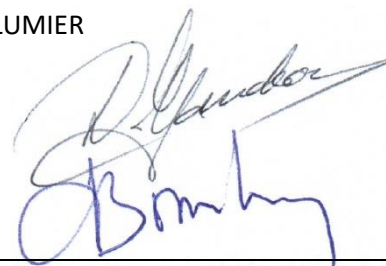


Equipe d'animation du CRDE



Danièle GANCHOU-LUMIER
Daniel BORDENAVE

RESF



Associations et groupes signataires (CRDE et RESF)

ACAT ; Amnesty International groupe Pau-Béarn ; Bienvenue 64 ; CCFD – Terre Solidaire ; CNT ; FIA - ISM ; FSU ; Haut Béarn Solidaire ; Humanité Solidaire 64 ; La CIMADE ; Ligue des Droits de l'Homme ; Médecins du Monde ; MRAP ; Piémont Oloronais Urgence Réfugiés ; Pastorale des Migrants ; Secours Catholique Caritas France ; Solidarité Exil ; SE-UNSA